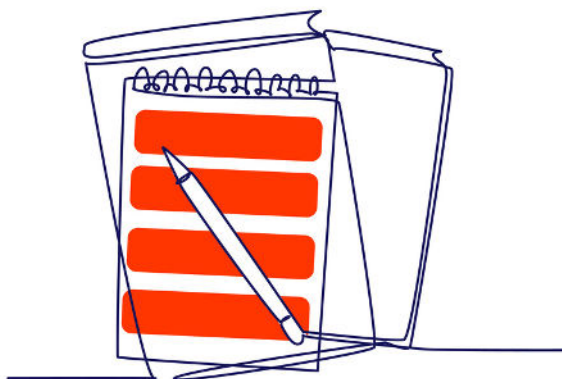




RAPPORT ANNUEL 2022



URPS KINE BRETAGNE

SOMMAIRE

03

Edito

04

Nos missions

05

Notre équipe

06

Nos projets

09

Notre budget

10

La
représentation

13

Nos projets
inter-URPS

18

Notre soutien
à l'exercice
coordonné

20

Nos autres
partenariats



EDITO

L'année 2022 nous a permis de sortir de la crise sanitaire COVID-19 pour prendre le temps de développer des projets à moyen terme, qui, je l'espère, ouvriront de nouvelles perspectives d'exercice libéral aux kinésithérapeutes bretons.

Dans le même temps, il nous a fallu répondre à l'urgence de l'été 2022 avec la mission flash Braun. L'URPS Kiné Bretagne a notamment contractualisé avec l'ARS Bretagne pour proposer **un accès direct pour les lombalgies et entorses de cheville**. Malheureusement, les médecins ne s'en sont pas emparés, cependant nous restons persuadés que c'est une des solutions importantes à promouvoir. De façon similaire, l'URPS Kiné, lors de la crise des urgences pédiatriques a déconstruit avec l'URPS Médecins de Bretagne, les interprétations des recommandations de la HAS sur **la prise en charge des bronchiolites** et plus particulièrement sur la pratique de la kinésithérapie respiratoire. Une fiche de synthèse regroupant les bonnes pratiques et les conditions nécessaires à la qualité de la prise en charge des bronchiolites est le fruit de ce travail.

Pour vous représenter, l'URPS Kiné a inscrit son action dans les évolutions en cours du système de santé dans les différentes instances :

- **la prévention** au travers du plan national antichute, le sport santé ;
- **l'accès direct** pour améliorer la prise en charge des patients en facilitant son entrée dans le parcours de soins ;
- **l'exercice coordonné** qui permet une prise en soins pluriprofessionnelle plus efficiente et l'élaboration de protocoles de collaboration, par le biais de l'association GECO Lib' que nous soutenons financièrement.

L'URPS doit faire face à un **budget en baisse** depuis 2 années. De plus, nous avons subi la démission de trois élus de la liste Alizé. Cette inconstance à assumer les responsabilités qui s'imposent à toute personne qui s'inscrit sur une liste pour une élection professionnelle est délétère pour les finances, l'organisation, et le travail de l'URPS. Cependant, cela ne doit pas entacher l'implication des autres élus de cette liste qui accomplissent un travail remarquable dans un esprit asyndical au service de tous les kinés bretons.

Vous l'avez constaté, nous continuerons dans **un esprit de rassemblement** en 2023, à imaginer l'avenir et être force de propositions en représentant les kinés dans les différentes instances. **Enfin, nous appuierons l'idée selon laquelle, la kinésithérapie est une chance pour améliorer la prise en soins et la santé des Bretons.**

Franck ADRIAN,
Président de l'URPS Kiné Bretagne

NOS MISSIONS

Les Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS) sont des associations Loi 1901 créées par la loi « HPST » du 21 juillet 2009.

L'URPS Kiné Bretagne représente les 4 000 kinés libéraux Bretons et contribue notamment :

- A la préparation et à la mise en œuvre du **projet régional de santé** (PRS) ;
- A l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins, en vue notamment de l'élaboration du **Schéma Régional d'Organisation des Soins** (SROS) ;
- A l'organisation de **l'exercice professionnel**, notamment en ce qui concerne la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice ; à des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique ;
- A la mise en œuvre des **contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens** avec les réseaux de santé, les centres de santé, les maisons et les pôles de santé, ou les contrats ayant pour objectifs d'améliorer la qualité et la coordination des soins ;
- Au déploiement et à l'utilisation des **systèmes de communication et d'information partagés** ;
- A la mise en œuvre du **développement professionnel continu** (DPC).

Les missions des URPS sont précisées à l'article R.4031-2 du Code de la santé publique.

LA MAISON DES URPS



Le siège social de l'URPS Kiné Bretagne se situe à la Maison des URPS au 13 E Boulevard Solférino, 35000 RENNES.

La Maison des URPS est constituée sous la forme d'une SEP (Société en participation) avec le soutien financier des URPS Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes et Pharmaciens libéraux de Bretagne.

Une chargée de gestion, Marie-Jeanne BIGNAUX, en assure l'administration.

NOTRE ÉQUIPE

• Le bureau



Franck ADRIAN
Président



Sterenn HOUEL
Vice-présidente



Mickaël MEUROU
Trésorier



Rozenn LAURENT
Secrétaire



Elena LE COLLEN
Vice- trésorière



Pascale FILLION
Vice-secrétaire

• Les membres



Agnès AUBERT



Didier BEDEL



Serge COLOMBEL



Olivier DARTOIS



Adeline KERVAREC



Maxime LE GAL



Tristan MARECHAL



Gérald MERLE



Jean-Marie OULHEN



Marc-Antoine POTIN



François-Xavier SALMON



Magalie TURBAN

• Salariée



Virginie MORIN

NOS PROJETS

Des groupes de travail (GT) internes ont été mis en place depuis le début de la mandature, en 2021.

- **La refonte de la communication**

L'URPS Kiné Bretagne s'est dotée d'un **nouveau logo et d'un nouveau site internet**, l'occasion de donner une nouvelle jeunesse à notre identité visuelle et de proposer des outils de communication plus adaptés aux kinés libéraux et à nos partenaires.

- **La prise en charge de la bronchiolite**

L'URPS Kiné Bretagne, en partenariat avec l'URPS Médecins et l'ARS Bretagne, a souhaité réaffirmer la place centrale du binôme Médecin Kinésithérapeute de ville dans la prise en soins des bronchiolites. La surinterprétation des recommandations de la HAS a malheureusement entraîné des réticences à la prescription de kinésithérapie respiratoire.

Plusieurs documents ont été travaillés et diffusés :

- **Un communiqué de presse à destination du grand public**
- **Un courrier à l'attention des médecins réaffirmant la place de la kinésithérapie respiratoire dans la prise en charge des bronchiolites**
- **Deux flyers sur les gestes barrières et le rôle du kiné**

- **Le sport santé**

La prescription d'une activité physique adaptée (APA) a été introduite dans la loi de modernisation du système de santé, puis étendue à tous les malades chroniques.

Les Kinésithérapeutes libéraux sont pleinement habilités à dispenser ces soins.

L'URPS Kiné Bretagne souhaite donc rédiger et mettre à disposition un guide pratique pour faciliter la mise en place de l'APA.



• L'expérimentation ICOPE Monitor

L'URPS Kiné a participé au **défi national Icope Monitor** de janvier à avril 2022, en partenariat avec certaines URPS Kinés et le Gérontopôle de Toulouse, pour :

- Offrir la possibilité aux Kinés libéraux Bretons d'expérimenter et de s'approprier l'application ICOPE MONITOR ;
- Valoriser les compétences des kinés en matière de repérage de la fragilité de la personne âgée et de prévention ;
- Rémunérer les dépistages réalisés sur l'application à hauteur de 18 € ;
- Montrer aux instances la capacité des MK à se mobiliser en masse



Icope Monitor est une application gratuite, créée par l'OMS, qui permet de repérer les personnes à risque de perte d'autonomie.

Elle mesure 6 fonctions clés : la mobilité, la nutrition, la vue, l'audition, la cognition et l'humeur.

148 dépistages (STEP 1) ont été réalisés par des kinés libéraux bretons.

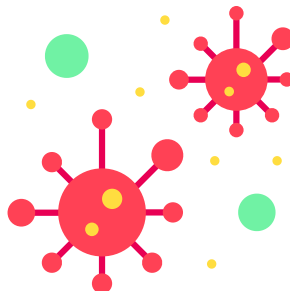
L'URPS a financé à hauteur de 18€ chaque dépistage réalisé.

Grâce la réalisation de ce défi, les kinésithérapeutes ont montré qu'ils repéraient les fragilités plus précocement avec l'outil Icope.

• La prise en charge du COVID long

L'URPS Kiné Bretagne a rédigé **un guide spécifique sur la prise en charge du COVID long en kinésithérapie de ville** ».

Enfin, une convention de partenariat entre l'URPS Kiné Bretagne et l'ARS Bretagne a été conclue pour organiser **deux sessions de formation sur le syndrome d'hyperventilation et la réadaptation à l'effort**. Une quarantaine de kinés libéraux ont été formés et peuvent ainsi prendre en charge des patients bretons atteints de COVID long.

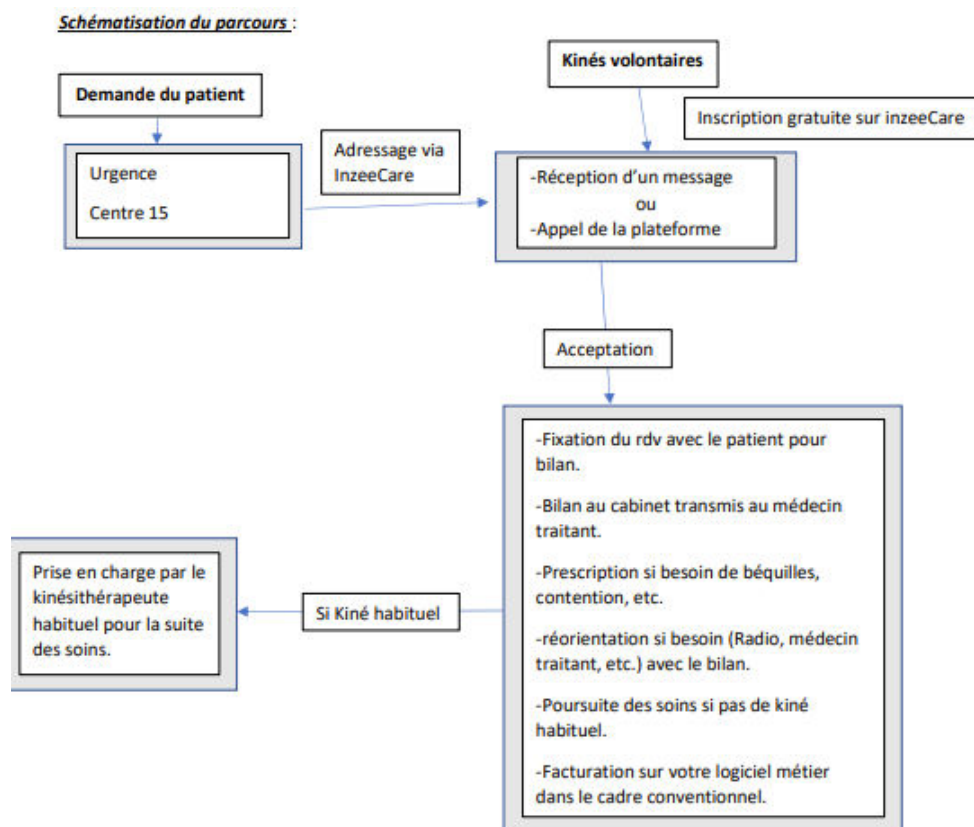


• Participation aux Mesures Braun

Pour répondre à la crise des urgences de l'été 2022, l'URPS Kiné Bretagne en partenariat avec l'ARS Bretagne a mis en place deux dispositifs en vue de faciliter la prise en charge des patients :

- **La mise en relation des Kinés libéraux et des structures hospitalières en besoin de ressources humaines** pour :
 - Limiter la fermeture des lits d'aval ;
 - Permettre une sortie précoce et sécurisée des patients sans démunir les cabinets de ville qui favorisent un maintien à domicile et limitent les hospitalisations par leur intervention quotidienne.
- **La mise en place d'un parcours de prise en charge en accès direct aux Kinésithérapeutes de ville sur deux pathologies, les entorses de chevilles et les lumbagos.** Ce parcours devait permettre aux régulateurs des centres 15 et aux services d'urgences d'adresser des patients via la plateforme Inzee.Care dans le but de limiter les passages aux urgences et/ou aux cabinets médicaux déjà saturés.

40 kinés libéraux bretons répartis sur le territoire se sont mobilisés pour répondre aux potentielles demandes des médecins régulateurs et patients. Malheureusement aucun médecin n'a utilisé cet adressage qui aurait permis de libérer du temps médical.



NOTRE BUDGET

En 2022, l'URPS Kiné Bretagne a perçu **une dotation de 148 413 €**, en constante baisse depuis deux années.

Pour mémoire, l'URPS Kiné est financée par la cotisation obligatoire prélevée par l'URSSAF (CURPS) sur le revenu des Kinésithérapeutes libéraux bretons.

Notre URPS a eu le plaisir de formaliser deux partenariats avec l'ARS Bretagne sur différentes thématiques, la prise en charge du COVID long et la mise en place d'un accès direct kiné (mesures BRAUN).

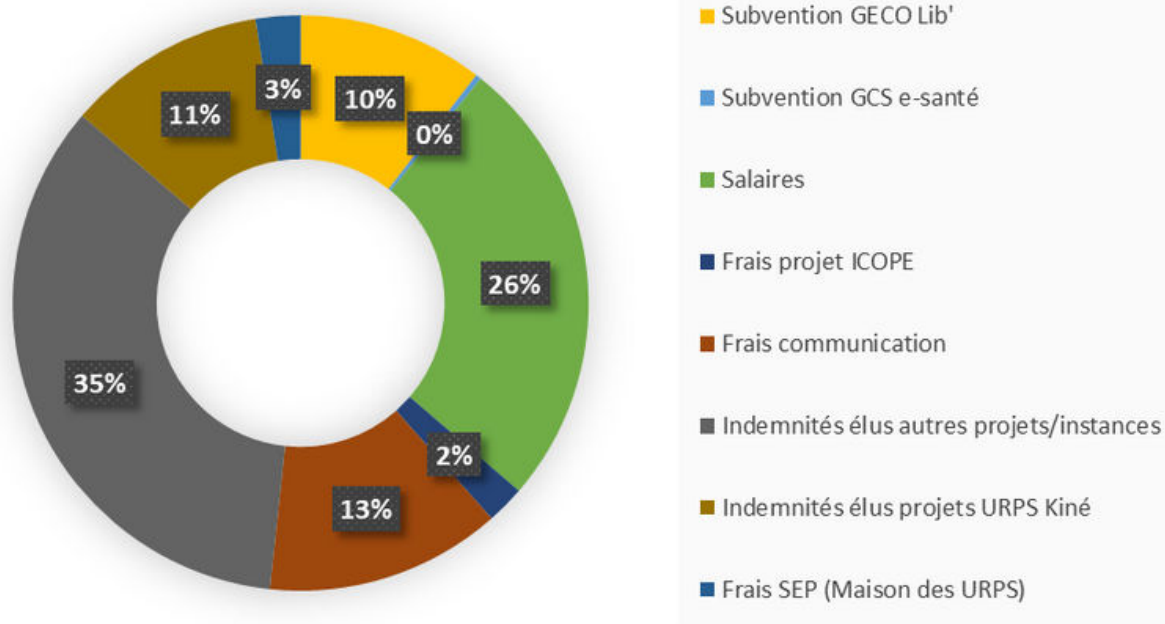
A cet effet, l'ARS Bretagne a octroyé à l'URPS Kiné une subvention de 16 512 €.

Les élus de l'URPS Kiné touchent une indemnité de perte de revenus (IPR) lorsqu'ils assistent à des instances régionales, des groupes de travail et autres réunions.

L'URPS Kiné Bretagne présente **un résultat négatif de 1 835 €** pour l'année 2022.

Ci-dessous une représentation imagée de nos postes de dépenses pour l'année 2022.

Répartition des dépenses 2022



REPRÉSENTATION DANS LES INSTANCES

INSTANCES	DESCRIPTIFS	ELUS REFERENTS
<p>La Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie (CRSA)</p>	<p>La CRSA Bretagne est un lieu d'expression des acteurs de santé et des usagers. Elle constitue une voie privilégiée pour recueillir les aspirations et les besoins en matière de santé, favoriser l'appropriation collective des enjeux de santé par les acteurs et participer ainsi à l'élaboration du Projet Régional de Santé (PRS).</p> <p>Elle est composée de 104 membres titulaires élus pour 5 ans répartis en 8 collèges (collectivités territoriales, représentants des usagers, conseils territoriaux de santé, partenaires sociaux, acteurs de la cohésion et de la protection sociale, acteurs de la prévention et l'éducation pour la santé, offreurs de service de santé, personnalités qualifiés</p> <p>La CRSA organise ses travaux au sein des formations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une assemblée plénière • La commission permanente • Les 4 commissions spécialisés <ul style="list-style-type: none"> ◦ Commission spécialisée prévention (CSP) ◦ Commission spécialisée de l'organisation des soins (CSOS) ◦ Commission spécialisée dans les prises en charge et l'accompagnement médico-sociaux (CSMS) ◦ Commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé (CSDU) 	<p style="text-align: center;">Titulaire : Franck ADRIAN</p> <p style="text-align: center;">Suppléante : Sterenn HOUEL</p>
<p>La Cellule d'Appui Régionale des Projets d'Exercice Coordonné (CARPEC)</p>	<p>La CARPEC suit l'avancée des projets d'exercice coordonné des acteurs de terrain et examine les demandes d'accompagnement</p>	<p style="text-align: center;">Titulaire : Franck ADRIAN</p>

INSTANCES	DESCRIPTIFS	ELUS REFERENTS
<p>Les Conseils Territoriaux de Santé (CTS)</p>	<p>Les Conseils Territoriaux de Santé (CTS), au nombre de 7, s'inscrivent dans une volonté de développement de la démocratie en santé. Ils constituent une véritable instance de débats, de concertations et de réflexions partagées au service des acteurs du système de santé et des usagers en proximité grâce à l'identification des 7 territoires de santé.</p>	<p>CTS Finistère Pen AR Bed</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sterenn HOUEL • Adeline KERVAREC <p>CTS Lorient/Quimperlé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Isabelle LE COZ (mandatée) • Paul Emmanuel MOULIN (mandaté) <p>CTS Brocéliande Atlantique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maxime LE GAL • Franck ADRIAN <p>CTS Haute Bretagne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Olivier DARTOIS <p>CTS Saint Malo / Dinan</p> <ul style="list-style-type: none"> • Magalie TURBAN <p>CTS Armor</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rozenn LAURENT • Agnès AUBERT <p>CTS Cœur de Breizh</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mickaël MEUROU • Catherine FOUCHÉZ (mandatée)
<p>Le Comité Régional de Sélection des Maisons de Santé Pluridisciplinaires (CRMSP)</p>	<p>Le CRMSP réunit les institutions publiques, ainsi que les URPS. Les aides financières qui résultent de ce comité de sélection sont conditionnées à la validation du projet de santé par l'ARS, elles ne concernent que la partie immobilière des projets.</p>	<p>Titulaire : Franck ADRIAN</p>
<p>La Commission Régionale CPTS (CRCPTS)</p>	<p>La CRCPTS valide les étapes permettant la constitution des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) sur le territoire Breton. Composée de représentants de l'ARS, des URPS, des Fédérations Hospitalières et médico-sociales, de l'Assurance Maladie et des usagers.</p>	<p>Titulaire : Franck ADRIAN</p>

INSTANCES	DESCRIPTIFS	ELUS REFERENTS
<p>Instance stratégique régionale « Inégalités sociales de santé »</p>	<p>Une instance stratégique régionale « Inégalités sociales de santé » a été installée le 25 juin dernier en Bretagne en raison de la crise sanitaire liée à la COVID 19 qui a aggravé ces inégalités d'accès à la santé.</p>	<p>Titulaire : Franck ADRIAN</p>
<p>Audioconférences de l'ARS – gestion de crises sanitaires</p>	<p>La survenue d'une situation exceptionnelle nécessite la mise en place, au sein des ARS, d'une structure en charge du pilotage et de la réponse aux situations sanitaires exceptionnelles avec l'ensemble des partenaires.</p>	<p>Titulaire : Franck ADRIAN</p>
<p>COFIL Formation PACTE de soins primaires</p>	<p>L'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) met en œuvre un programme de formation et d'appui destiné aux coordonnateurs d'équipes de soins primaires, en partenariat avec la Haute Autorité de Santé (HAS), la Fédération Française des Maisons et Pôles de Santé (FFMPS), l'ARS, les URPS et l'Association GECO Lib'.</p> <p>Ce programme vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soutenir l'émergence de la fonction d'animation management des équipes de soins primaires, en appui aux leaders professionnels ; • favoriser les pratiques pluriprofessionnelles et l'amélioration du service rendu aux patients et à la population desservie ; • contribuer à la pérennisation des équipes de soins primaires. 	<p>Titulaire : Franck ADRIAN</p>
<p>Le Groupement de Coopération Sanitaire e-Santé (GCS e-santé Bretagne)</p>	<p>Créé en 2007 par des fédérations de professionnels et d'établissements de santé, le GCS e-Santé Bretagne est un organisme régional à but non lucratif, qui accompagne tous les professionnels de santé bretons dans la mise en place et l'utilisation de solutions numériques adaptées. La gouvernance du GCS e-Santé Bretagne s'appuie sur l'Assemblée Générale de ses membres, le Comité d'Orientation et les administrateurs</p>	<p>Titulaire : Olivier DARTOIS</p>

NOS PROJETS INTER-URPS



- **Le COPIL INTER-URPS**

Le Comité de Pilotage inter-URPS, plus connu sous l'acronyme « COPIL Inter-URPS », réunit, tous les premiers mardis du mois, les URPS Biologistes, Chirurgiens-Dentistes, Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Médecins, Orthophonistes, Orthoptistes, Pédiatres-Podologues, Pharmaciens et Sages-Femmes de Bretagne.

Le COPIL inter-URPS mène une réflexion commune autour du développement de l'exercice pluridisciplinaire et des pratiques coopératives et ce pour apporter une réponse partagée aux sollicitations de nos partenaires et mettre en œuvre des projets de santé publique interprofessionnels innovants.

- **Le COPIL élargi inter-URPS**

Un séminaire breton inter-URPS est organisé tous les ans.

Tous les élus des URPS sont invités à y participer.

Il s'est tenu le 4 octobre 2022 à la Maison des Associations, il portait sur la prévention des publics vulnérables. 44 Élus des 10 URPS de Bretagne étaient présents.

L'ARS Bretagne, l'IREPS, la CARSAT, le Réseau Périnatalité Bretagne, le Pôle Plume, le Réseau Français Ville-Santé OMS sont notamment intervenus.

- **Le repérage des patients âgés fragiles**

Le projet PAF (Personnes Âgées Fragiles) accompagne les équipes de soins primaires travaillant sur le repérage de la perte d'autonomie et des fragilités.

La réussite du repérage précoce de la fragilité passe par une dynamique de proximité entre professionnels de santé.

L'objectif est d'apporter des outils aux équipes volontaires, afin qu'elles s'approprient la démarche.

Quelles sont les étapes clés ?

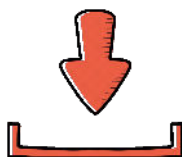
1. Identifier les équipes de soins volontaires ;
2. Identifier un référent ou un professionnel pilote de la démarche ;
3. Former les professionnels ;
4. Aider à la construction d'un parcours personnes âgées global.

Quel est l'intérêt pour les équipes ?

- Renforcer la culture gériatrique ;
- Permettre de faire communauté entre professionnels et acteurs de la santé autour d'un sujet commun ;
- Renforcer la structuration du parcours patient ;
- Ouvrir la relation aux autres acteurs (gériatres et services à domicile) ;

Les professionnels du domicile sont ainsi co-acteurs de la prévention.

Les URPS accompagnent les équipes à construire ce parcours au sein de leur territoire et avec leurs ressources.



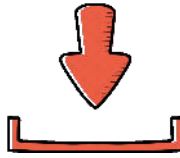
Téléchargez les outils :

- **Un Flyer présentant le projet et la démarche de repérage de la fragilité**
 - **Un kit méthodologique** est disponible sur demande par mail à reperagefragilite@urpsmlb.org
 - **Des fiches thématiques d'aide au repérage et à la prise en charge** pour les professionnels de santé et les acteurs du domicile sont disponibles sur le site internet : <https://www.reperer-perte-autonomie.bzh/>
 - **L'outil ICOPE Monitor** peut être utilisé pour faciliter le repérage des fragilités
-
- **Le dépistage et prise en charge des patients atteints de COVID long en soins de ville**

Le Covid-19 est une maladie dont les signes disparaissent dans la plupart des cas en 2 à 3 semaines. Toutefois, certains malades peuvent encore ressentir des symptômes au-delà de 4 semaines après l'infection. Le « Covid long » se définit par la présence de symptômes qui perdurent plus de 3 mois après une infection aiguë à Sars-Cov2.

Les URPS de la région Bretagne ont souhaité mettre à disposition des professionnels de santé libéraux bretons différents outils, une fiche de dépistage et un guide d'information sur la prise en charge su COVID long en soins de ville.

La finalité de ce projet était d'informer et de permettre aux professionnels de santé libéraux bretons de mieux dépister et donc d'améliorer la prise en charge des patients atteints d'un COVID long.



Téléchargez les outils sur le COVID long :

- **Une fiche de dépistage des patients ayant des symptômes prolongés après un épisode initial de la COVID long.** C'est une check-list des symptômes COVID-19 ressentis par le patient, à compléter et à transmettre au médecin traitant pour expertise médicale/diagnostic.
- **Un guide d'informations "COVID long en soins de ville"** composé de différentes parties (définitions, liste des symptômes, dépistage, suivi des patients, prise en charge soins de ville : qui fait quoi ?)

• **Le parcours santé de la femme**

Un travail collaboratif est mené depuis 2022 entre les URPS de Bretagne et l'ARS Bretagne afin d'apporter de l'information aux patientes sur les étapes clés de leur suivi médical.

Ces informations seront accessibles sur une page dédiée au parcours de santé de la femme sur le site internet de l'ARS Bretagne.

Sterenn HOUEL, élue URPS Kiné, participe à ces travaux.

• **L'apnée du sommeil (SAHOS de l'enfant)**



L'ensemble des URPS de Bretagne a lancé en 2021 un projet sur l'apnée du sommeil (SAHOS) de l'enfant, en partenariat avec l'Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire (UFSBD) de Bretagne. Ce projet vise à aider les professionnels de santé à repérer, dépister, diagnostiquer, orienter et prendre en charge leurs petits patients atteints de SAHOS.

L'UPRS Kinésithérapeutes, Chirurgiens-Dentistes et Orthophonistes pilotent ce projet inter-URPS breton.

Les objectifs de ce projets sont multiples :

- Informer et sensibiliser les professionnels de santé à la pathologie de l'apnée du sommeil de l'enfant
- Sensibiliser et former les professionnels de santé au dépistage et à la prise en charge de cette pathologie,
- Accompagner les professionnels de santé à la création de réseaux locaux de prise en charge

Des soirées de sensibilisation sous forme de webinaire ont été proposées en 2023 aux professionnels de santé libéraux bretons, une régionale et 4 départementales. Le Dr Françoise COTON-MONTEIL, Chirurgien-Dentiste pédiatrique, et le Dr Pierre BONNAURE, Orthodontiste expert sur le SAHOS de l'enfant, sont intervenus lors de ces soirées pour présenter la pathologie.

L'organisation de ces webinaire a été un réel succès, près de 365 professionnels de santé libéraux bretons se sont connectés.

Pascale FILLION, élue à l'URPS, s'est tout particulièrement investie dans ces travaux.

Téléchargez les outils :

- [Replay des soirées de sensibilisation](#)
- [Diaporama présenté lors des soirées de sensibilisation](#)
- [Flyer décrivant la prise en charge de chaque professionnel](#)
- [Un exemple d'organigramme de prise en charge pluriprofessionnelle](#)

• La promotion de la vaccination (GECOVAX)



Depuis plusieurs années, les URPS travaillent sur la promotion de la vaccination antigrippale. En 2022, le pilotage du projet GECOVAX, initialement porté par l'association GECO Lib' et l'URPS Infirmiers, a été confié à l'inter-URPS.

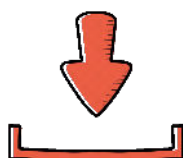
Cet enjeu majeur de santé publique concerne en effet toutes les professions de santé : professionnels vaccinateurs et non vaccinateurs ont en effet leur rôle à jouer !

Le projet GECOVAX vise principalement à promouvoir la vaccination antigrippale auprès des professionnels de santé libéraux bretons afin d'augmenter la couverture vaccinale. La vaccination est un sujet fédérateur qui permet d'impulser des dynamiques territoriales et de valoriser les initiatives libérales et pluriprofessionnelles.

En 2022, GECOVAX a mis l'accent sur la vaccination des femmes enceintes.

L'URPS Kiné Bretagne participe au Comité de Pilotage (COFIL) GECOVAX et relaie les outils aux Kinésithérapeutes libéraux Bretons.

Franck ADRIAN représente les kinés libéraux bretons au sein de ce COFIL.



Téléchargez les outils :

- [La boîte à outils GECOVAX 2022](#)
- [Le replay du webinaire sur la vaccination de la femme enceinte](#)
- [Newsletter GECOVAX](#)

• [La e-santé et cybersécurité](#)

L'évolution des pratiques des professionnels de santé libéraux s'intègre dans un système de plus en plus digitalisé.

C'est pourquoi, l'URPS Kiné Bretagne ainsi que les autres URPS bretonnes, en partenariat avec le GCS e-santé ont proposé en 2022 une campagne de sensibilisation sur la cybersécurité afin de :

- Prendre conscience et approfondir les connaissances des professionnels de santé libéraux Bretons en matière de sécurité numérique
- Adopter les bons réflexes pour sécuriser la pratique et le poste de travail des professionnels de santé libéraux bretons.

De courtes vidéos en ligne sur des thématiques variées (phishing, e-mail pro, données en déplacement, stockage de mots de passe, fraude aux fournisseurs) ont été envoyés aux kinés et autres professionnels de santé libéraux intéressés.

Tristan MARECHAL, élu à l'URPS, s'est mobilisé dans ce groupe de travail.

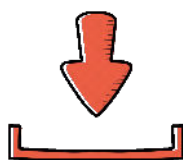
• [La santé des soignants](#)

Une commission inter-URPS santé des soignants existe depuis 2019.

Cette dernière, composée d'élus URPS et de chargés de missions, travaille sur différentes actions afin de proposer aux professionnels de santé un accompagnement et des outils pour prendre soin de leur santé.

Depuis fin 2022, les membres de la Commission participent à l'organisation d'une journée régionale sur la santé des soignants à destination des professionnels de santé libéraux Bretons qui aura lieu en 2023.

Serge COLOMBEL, élu à l'URPS Kinésithérapeutes, est très investi dans ces travaux.



Téléchargez les outils pour la santé des soignants :

- Livret prévoyance « l'essentiel sur votre assurance prévoyance - Professionnels de santé libéraux, avez-vous pensé à votre protection sociale ?
- Synthèse de la 1ère journée régionale santé des soignants en visioconférence (2021)

SOUTIEN À L'EXERCICE COORDONNE



L'URPS Kiné participe au fonctionnement et au développement de l'association GECO Lib', au travers de son financement et participation à la gouvernance. Franck ADRIAN, est secrétaire général de l'association GECO Lib'.

L'URPS Kiné Bretagne a versé **une dotation de 12 820.37 €** pour soutenir l'Association GECO Lib' en 2022.

Un CPOM (Contrat Pluri-Annuel d'Objectifs et de Moyens) entre l'ARS et GECO Lib' portant sur l'accompagnement des CPTS en Bretagne a été signé le 1er juillet 2022. Celui-ci a pour objectif de soutenir financièrement GECO Lib' dans ses actions menées pour l'accompagnement et la structuration des CPTS bretonnes.

Pour mémoire, GECO Lib' accompagne les professionnels de santé libéraux qui souhaitent s'investir dans un exercice coordonné en apportant des outils, des compétences, des espaces d'échanges et un apprentissage partagé afin que les professionnels puissent structurer leur exercice coordonné.

Très concrètement, il s'agit d'être dans une démarche de co-développement avec les acteurs du territoire.

Cette approche permet :

- D'informer sur les différents dispositifs de coordination ;
- D'accompagner dans l'animation de groupe ;
- Faire des retours d'expériences ;
- D'accompagner dans la méthodologie ;
- De mettre en relation les professionnels de santé libéraux Bretons.

Activité 2022 de GECO Lib' en quelques chiffres :

- 260 interventions ;
- 25 accompagnements de proximité ;
- 4 informations sur l'exercice coordonné (coordination de proximité) au sens large ;
- 1 association ;
- 14 Maison de Santé Pluridisciplinaires (MSP) ;
- 6 Equipes de Soins Primaires (ESP) ;
- 23 accompagnements de projets de Communauté Professionnelle Territoriales de Santé (CPTS).



Ce qu'il faut retenir :



- **Organisation de trois clubs CPTS** qui permet aux membres des CPTS de partager leur expérience, leurs problématiques et leur vision des CPTS, ainsi que leurs projets
- **Organisation de deux GECOordos** en présentiel, instance qui permet aux coordinateurs de CPTS de partager leurs expériences, outils et projets.
- **Organisation d'une rencontre de l'Ouest** des coordinateurs de CPTS au Château d'Angers.

LES AUTRES PARTENARIATS

• L'OMÉDIT

L'OMÉDIT est une structure régionale d'appui et de vigilance, d'évaluation, d'information et d'expertise scientifique constituée auprès de l'ARS de chaque région.

Le réseau OncoBretagne a mis en place un comité de pilotage dont les travaux doivent aboutir à l'élaboration d'un annuaire régional dédié aux Soins Oncologiques de Support (SOS).

Ce dernier a vocation à répertorier :

- Les 9 soins de supports socles et complémentaires définis par l'Institut National du Cancer (INCa) ;
- D'autres soins de supports, habituellement proposés aux patients mais qui ne figurent pas dans le panier de l'INCa ;
- Les établissements et/ou professionnels de santé libéraux qui les proposent
- Les programmes d'Education Thérapeutique du patient (ETP) existants.

Corinne MASSERON, Kinésithérapeute mandatée par l'URPS Kiné Bretagne participe à ces travaux.

Deux groupes de travail ont été créés pour travailler le cahier des charges et le fonctionnement de l'annuaire.

• Le COPIL Pacte Soins Primaires

L'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) met en œuvre un programme de formation et d'appui destiné aux coordonnateurs d'équipes de soins primaires, en partenariat avec la Haute Autorité de Santé (HAS), la Fédération Française des Maisons et Pôles de Santé (FFMPS), l'ARS, les URPS et l'Association GECO Lib'. Ce programme vise à :

- soutenir l'émergence de la fonction d'animation-management des équipes de soins primaires, en appui aux leaders professionnels ;
- favoriser les pratiques pluriprofessionnelles et l'amélioration du service rendu aux patients et à la population desservie ;
- contribuer à la pérennisation des équipes de soins primaires.

Franck ADRIAN participe aux Comités de pilotage Pacte Soins Primaires.

LES EVENEMENTS

- **Les rencontres annuelles GECO Lib'**

Franck ADRIAN et Rozenn Laurent ont participé aux **rencontres annuelles sur la thématique « des territoires en action »**, le 01/02/2022 à Saint-Quay-Portrieux. 140 professionnels étaient présents pour échanger sur les Soins Non Programmés (SNP), l'utilisation de mon espace santé, les problématiques juridiques des exercices coordonnés, la gestion des salariés...

- **La journée régionale innovation en santé**

Franck ADRIAN a participé à la journée régionale dédiée aux innovations technologiques, organisationnelles et de recherche organisée par l'ARS Bretagne. Les participants ont pu assister à une table ronde sur la structuration des services innovation avec les témoignages des directions innovation du GH Bretagne Atlantique et de l'Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve.

Concernant la recherche clinique, le Centre Investigation Clinique de Rennes a fait un point étape sur la recherche en soins primaires et le CHU de Brest a présenté un projet d'Intelligence Artificielle de photographies de plaies chroniques.

Sur les innovations organisationnelles, l'ARS a fait le bilan des 2 ans de l'article 51. Enfin, les porteurs du projet régional Osys "Orientation dans le système de soins par les pharmaciens d'officine" ont présenté leur expérimentation.

- **Le Salon Rééduca**

Sterenn HOUEL et Franck ADRIAN ont participé au salon rééduca 2022.

Ce salon, leur a permis d'échanger avec les autres représentants des différentes URPS présents sur leurs projets régionaux respectifs et sur les projets inter-régionaux. Il a aussi permis des échanges avec l'ordre et les syndicats.

Enfin, il a été l'occasion de poser une candidature conjointe avec l'URPS MK Ile-de-France et l'URPS Centre-Val de Loire pour participer à un symposium sur l'accès direct aux journées françaises de la kinésithérapie (JFK).

En revanche, ce salon n'a pas permis d'échanger avec les kinésithérapeutes de notre région, le stand étant surtout fréquenté par des étudiants parisiens .